

Paris, le 21 mars 2017

Monsieur Benoit VIGNON
Directeur Général des Services à Bord
Newrest Wagons-Lits
17 rue André Gide
75015 Paris

Monsieur,

Nous revenons vers vous au sujet de notre demande d'intégration de certains articles de la Convention Collective Nationale de la Restauration Ferroviaire dans l'accord Nouvelle Restauration Ferroviaire signé le 21 décembre 2000.

Ces articles, qui ont été listés dans notre courrier du 25 octobre 2016, ont été repris dans votre réponse du 9 novembre 2016.

Vous deviez alors étudier notre demande.

Dans votre communiqué du 19 octobre 2016, vous indiquez d'ailleurs que la direction de Newrest Wagons-Lits propose de garantir les règles de notre Convention Collective actuelle dans le cadre d'un avenant à l'accord NRF.

Cependant, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de votre part et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous tenir rapidement au courant de l'évolution du dossier.

En vous remerciant par avance, veuillez agréer, monsieur Benoît VIGNON, l'expression de mes sentiments distingués.

Le délégué syndical central
Jean-Marc STAUB



Copie: Laurence FOURNIER, Directrice des Ressources Humaines Newrest Wagons-Lits